

Permanence d'accès aux soins de santé

PASS-PSY

Créées en 1998, les permanences d'accès aux soins de santé ont pour mission de faciliter l'accès au système de santé des personnes sans couvertures sociales, exclues du système social ou de soins et/ou en situation de précarité et de les accompagner dans la reconnaissance de leurs droits.

La PASS est toujours rattachée à un établissement de soin. À Nantes, elle se trouve au sein du CHU. La PASS-PSY est créée en référence à l'appel à projet ministériel de juin 2009 sur le dispositif élargi des PASS depuis le mois de novembre 2011. Cette consultation rattachée au pôle de psychiatrie IV se situe dans le même bâtiment que le dispositif PASS de la consultation Jean-Guillon.

Les missions de la PASS-PSY

Les personnes en situation de précarité sont parmi les plus vulnérables aux souffrances psychiques. Les personnes présentant des symptômes psychiatriques sont, plus que d'autres, concernés par la précarité.

La PASS-PSY n'est pas un service d'urgence et ne doit pas se substituer aux réseaux en place du droit commun.

Les indications sont les suivantes :

- Un avis psychiatrique.
- La mise en place d'un suivi médical dans l'attente d'un relais vers le droit commun, CMP ou médecins traitants.
- La mise en place d'un travail psychothérapeutique plus durable en attente du relais vers les soins en CMP.

Le fonctionnement

- L'orientation des patients de la PASS-PSY se fait sur indication du médecin de la PASS pour des patients relevant de ce dispositif (sans droits effectifs).
- Le patient est reçu en co-consultation, psychologue et psychiatre, afin d'évaluer sa demande et en quoi la PASS-PSY peut y répondre lors de deux entretiens.
- Peut alors se mettre en place, dans une durée limitée, un accompagnement avec le psychiatre et/ou la psychologue.
- L'accompagnement peut se faire dans l'attente d'un accès vers le droit commun, et un relais pourra alors être organisé dès que la couverture maladie pour le patient sera effective.
- La PASS - PSY reçoit des patients adultes, de plus de 18 ans, en situation de précarité quel que soit son origine ethnique.

L'équipe

L'équipe est constituée d'un médecin psychiatre à mi-temps et d'une psychologue clinicienne à mi-temps.

L'équipe de la Pass psy est en lien constant avec l'équipe de la Pass somatique.

Chef de service

Dr Bertrand Legeay

Médecin Psychiatre coordonnateur

Dr Olivier Haibe

Psychologue clinicienne

Laetitia Cuisinier Calvino

Permanence d'accès aux soins de santé (Pass)

Consultation Jean-Guillon et centre de soins dentaires

Bâtiment Le Tourville / CHU de Nantes

1^{er} étage – 5 rue du professeur Yves Boquien – 44093 Nantes Cedex 1

Equipe mobile PASS

bp-pass-mobile@chu-nantes.fr

Tél. 06 11 82 26 99

du lundi au vendredi

Consultations Jean Guillon

Bâtiment Le Tourville – 1^{er} étage 5 rue Yves

Boquien – 44093 Nantes Cedex 1

Tél. 02 40 08 42 16

Mail : pass@chu-nantes.fr

Accueil téléphonique de 8 h 30 à 16 h 30

Consultations sur RdV du lundi au vendredi